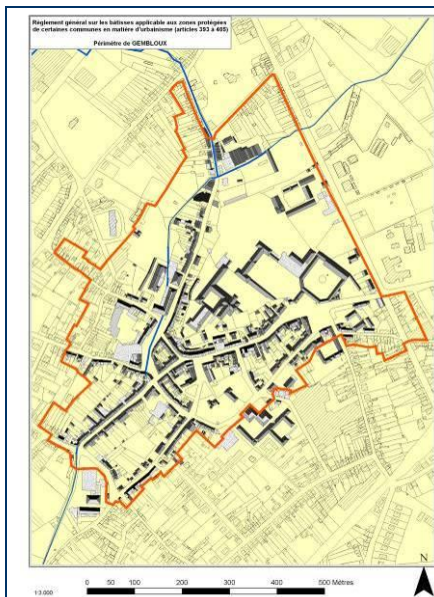


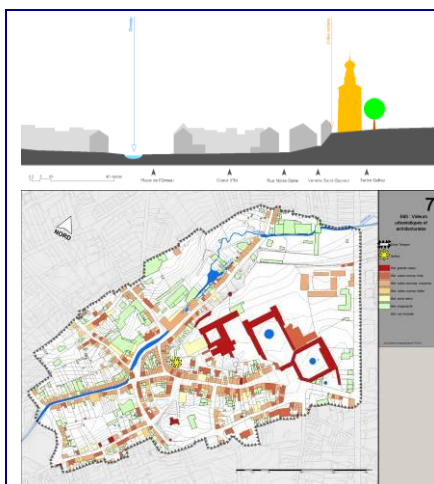
Etudes relatives à la protection du patrimoine monumental et paysager



Révision du périmètre du centre ancien protégé de Gembloux (Prov. Namur) B

Approuvé en 2006.

Réévaluation et redéfinition du périmètre du centre ancien protégé de Gembloux couvert par le règlement régional d'urbanisme en collaboration avec le Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, Direction de l'architecture et de l'urbanisme.

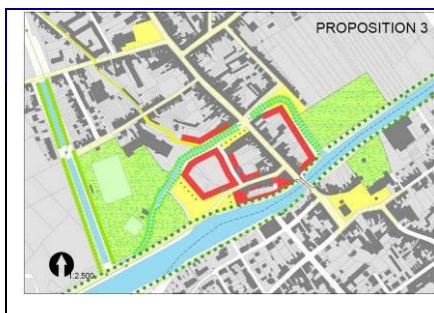


Classement du beffroi de Gembloux au patrimoine mondial. UNESCO, DGATLP, Ville de Gembloux (Prov. Namur) B

Adopté en 2004.

Elaboration du dossier préparatoire relatif à la détermination de la zone tampon et de protection autour du beffroi repris au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Outre le beffroi, il convenait de considérer un périmètre de protection s'appuyant très largement sur le tissu médiéval du bourg abbatial dont les origines remontent au Xe siècle. Ce périmètre recèle également d'un triple réseau de remparts dont certains vestiges sont encore présents, d'un donjon et d'une abbaye bénédictine. La topographie fut prédominante dans le choix du site et de son mode d'organisation spatiale.



Zone de protection du Patrimoine architectural, urbanistique et paysager (ZPPAUP) Comines (Dép. Nord) F

Adopté en 2007.

Etude préparatoire à l'adoption d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager (ZPPAUP) en collaboration avec le bureau d'études français Une fenêtre sur la Ville (F-92410 Ville d'Avray). Il s'agit également d'une réflexion transfrontalière liée à la prise en compte de grands enjeux de développement territorial.